

Lutter contre le vol : quatre règles d'or

Mieux vaut prévenir que guérir...

Prenez l'habitude de respecter ces quatre règles d'or, simples et efficaces.

1 - Achetez un bon antivol

Type :

Équipez-vous d'au moins un U. **Même un mauvais U vaudra toujours mieux qu'un bon câble.**

Préférez un antivol classé au minimum :

- « 2 roues » dans les tests d'antivols FUB ;
- ou « ** » dans les tests ART (Pays-Bas) ;
- ou « Gold » dans les tests Sold Secure (Grande-Bretagne).

Un **antivol fixe** (ou de cadre) en complément à un U est recommandé car très pratique pour un « arrêt minute » ou pour verrouiller la roue arrière.

Dans les cas critiques (grandes villes, la nuit, etc.), deux U sont une précaution utile.

Dimensions typiques :

Anse de 10 cm de large, 25 cm de long. Vérifiez notamment l'espace entre la roue avant et le tube diagonal du cadre.

Poids :

Un antivol ne peut pas être solide et léger : les antivols recommandés pèsent quasiment tous entre 1 et 1,5 kg. Hors randonnée sportive ou trek longue distance, vous n'êtes pas à un kilo près.

Prix :

On conseille de mettre au moins 15 % du prix du vélo avec un minimum de 30 euros.

Un bon antivol en U est la meilleure protection contre le vol. Il constitue un investissement rentabilisé dès la première tentative de vol !

2 - Cadenassez toujours votre vélo

Même pour une courte durée : Certains voleurs sont à l'affût des vélos laissés devant une boutique « juste pour deux minutes ». Un antivol fixe permet dans ce cas de verrouiller la roue arrière du vélo sans perdre de temps.

Même à l'intérieur : Un vol sur deux a lieu à domicile : dans la cave, le garage, la cour ou le hall d'immeuble.

On entend souvent : « ne laissez pas votre vélo stationné dans un endroit peu fréquenté ». Mais ce critère est trop réducteur : beaucoup de vols sont commis en plein jour dans une rue passante ; le voleur utilise un outil discret ou il prétend qu'il a perdu la clé de l'antivol.

Tous les vélos se volent : ni l'aspect, ni l'âge du vélo ne sont un critère pour détourner les voleurs.

3 - Attachez le cadre à un point fixe

Attachez le **cadre** et si possible la roue avant (plus facile à voler) à un point fixe.

Accrochez votre antivol de préférence en hauteur (50 cm minimum) pour limiter les risques d'effraction. Si possible, inclinez la serrure vers le bas, cela rend le crochetage moins aisé.

Faites en sorte que le cadre ne soit pas libre en rotation, par exemple en l'attachant à deux points ou en l'empêchant d'être soulevé.

Si votre U est trop petit pour attacher le cadre et la roue avant, il est souvent possible d'attacher le cadre et la roue arrière au point fixe en passant le U en travers des tubes du triangle arrière.



4 - Faites marquer votre vélo

Le dispositif BICYCODE® instauré par la FUB consiste à marquer sur le cadre un numéro unique et pré-enregistré dans un fichier accessible sur www.bicycode.org, dans lequel vous pourrez

renseigner vos coordonnées. Si votre vélo est volé et qu'il fait partie des 40 % de vélos volés habituellement retrouvés, il pourra ainsi vous être restitué.

Le fichier national permet à chacun de savoir, à partir du numéro marqué, si un vélo a été déclaré volé, pour lutter contre le recel, limiter les risques de revente illicite et finalement devenir un moyen dissuasif contre le vol.

La liste des opérateurs, les dates et lieux de marquage sont publiés sur www.bicycode.org.



Conseils pratiques :

Si vous stationnez souvent en ville et utilisez rarement votre vélo pour de longues distances ou du tout-terrain, remplacez les attaches rapides par des écrous, notamment pour la selle, souvent volée.

Évitez de laisser des accessoires « clipsables » très facilement amovibles, en particulier d'éclairage, sur votre vélo en stationnement.

Retrouvez tous les conseils sur www.bicycode.org dans la rubrique Tests antivols > Les 4 règles d'or



A éviter :



Cadre non attaché



Antivol traînant à terre